

Gymnase
15/17 Boulevard de Belgique
42 300 ROANNE



Projet sportif AURA seniors masculins du ROANNE/RIORGES HB

Cahier des charges de la gouvernance de la ligue AURA

- 1 mettre en situation optimale les clubs qui accèdent au niveau national pour éviter les ascenseurs
- 2 limiter les déplacements en fonction des niveaux de jeu
- 3 proposer un niveau de jeu homogène dans chaque catégorie
- 4 proposer un nombre d'équipes régionales relativement proche de l'état actuel afin de permettre la pratique des compétitions territoriales de niveau départemental
- 5 préserver la représentativité de chaque secteur dans chaque niveau de jeu

Le projet sportif seniors masculins de la COC AURA a établi, en 2017/18, **une rupture d'égalité manifeste entre les équipes des trois ex-ligues**, à partir de critères quantitatifs irrecevables en droit. De plus, le P.V de l'A.G de Juin 2017 ne mentionne pas qu'il ait fait l'objet **d'un vote spécifique**, ce qui constitue une irrégularité règlementaire suffisante pour le rendre caduc.

En conséquence il doit être revu (le plus vite sera le mieux) pour que le HB régional, après une saison blanche en 2017/18, n'en connaisse pas une seconde en 2018/19. Car dès qu'une instance juridique sportive, régionale, fédérale ou nationale (CNOSF) **aura reconnu son illégalité, il faudra revenir à la situation d'avant A.G 2017.**

C'est pourquoi notre club, qui a alerté début Janvier 2018 (courrier du 02/01), la présidence AURA de la non-validité juridique de ce projet sportif, s'est mis au travail pour vous en présenter un autre, alternatif. **Ce projet se veut être le vôtre, celui de tous les clubs, porté par l'un d'entre eux.**

Méthodologie du projet du 2RHB

1 Le projet du 2RHB se conforme donc aux dispositions que prendrait l'administration dans ce cas-là. Il reprend l'intégralité des équipes qui opéraient en PRENATIONALE, EXCELLENCE et HONNEUR en 2017/18. Il conserve uniquement les montées concernant ces catégories. Pas de descentes. **C'est la seule façon de respecter les décisions de la gouvernance des ex-ligues qui avaient jugé leurs équipes régionales dignes de jouer à ce niveau-là et de ne pas toucher au travail des clubs et de leurs bénévoles pour amener leur équipe jusqu'au championnat régional.**

2 La première question à se poser est d'ordre « politique ».

Que veut-on pour le HB en ligue AURA ?

2.1 En abaissant le nombre total d'équipes 1 de leur club et d'équipes réserve à 24 (-12 équipes), en PRENATIONALE, **la gouvernance AURA privilégie une (hypothétique) amélioration du niveau de jeu.**

* Est-ce bien utile ?

La France ne dispute pas de compétitions internationales de niveau régional.

A 18 ans, un joueur à fort potentiel, concerné par le renouvellement des élites, n'a plus rien à faire au niveau régional.

* Pour diminuer le nombre d'équipes en PRENATIONALE, la COC fait redescendre ces équipes en utilisant des critères quantitatifs pour en tirer des conséquences qualitatives, ce qui est totalement inapproprié. Ce n'est pas parce qu'un club a davantage de licenciés, que son équipe de PRENATIONALE est supérieure à celle d'un club plus petit. Utiliser des critères quantitatifs pour classer des équipes en niveau équivaut à inventer des championnats sans compétition sur le terrain. Le classement s'établit avec pour seul critère le nombre de licenciés de chaque club.

Le recours de la COC à ces critères quantitatifs est un mystère. Si l'intérêt supérieur du HB régional était de passer de 36 à 24 équipes en PRENATIONALE, (avec les conséquences induites sur toutes les catégories inférieures), il suffisait d'utiliser, en 2017/18, une formule sportive permettant de classer les équipes de 1 à 36, les 12 dernières étant reléguées. Et personne n'aurait rien eu à redire, la sélection s'étant faite sur le terrain.

* La représentativité géographique du meilleur niveau régional sur le territoire AURA étant diminuée, c'est un handicap bien inutile infligé au HB régional dans sa rivalité avec les autres disciplines sportives.

La réponse « politique » apportée par la gouvernance AURA à la question initiale, dans son projet sportif seniors masculins n'est pas satisfaisante à nos yeux.

2.2 C'est pourquoi le ROANNE/RIORGES HB propose une approche différente.

* En portant le nombre total d'équipes 1 de leur club et d'équipes réserve à 48(+ 12) en PRENATIONALE 1, **le 2RHB privilégie la répartition des équipes du meilleur niveau régional sur tout le territoire AURA.**

Plusieurs avantages :

***Aucun des clubs ayant opéré en PRENATIONALE 2017/18, ne descend.** Respect des décisions des ex-ligues qui les avaient placés là. Respect du travail des clubs et de leurs bénévoles pour les amener à ce niveau. Respect de leur image dans leur environnement local.

***Le maillage des clubs sur tout le territoire engendre des déplacements moins longs et préserve la représentativité de chaque secteur dans chaque niveau de jeu** (points 1 et 5 du cahier des charges)

3 La seconde interrogation à avoir, concerne la **cohabitation conjointe des équipes 1 de leur club et des équipes réserve** qui empoisonne depuis toujours le HB régional.

Afin d'apporter davantage d'équité sportive, maintenant que le nombre d'équipes réserve est suffisant, les équipes 1 de leur club et les équipes réserve 2 ou 3, sont séparées.

D'un côté les équipes 1 de leur club (72 équipes) sont réparties en deux niveaux :

PRENATIONALE 1, 36 équipes et PRENATIONALE 2, 36 équipes aussi.

D'un autre côté les équipes réserve 2 ou 3 (36 équipes), réparties en deux niveaux :

PRENATIONALE 1, 12 équipes et PRENATIONALE 2, 24 équipes.

4 Adaptation du fonctionnement des ex-ligues au nouveau dispositif

Profitant de cette augmentation du nombre total cumulé des équipes, dans les nouvelles catégories régionales, le projet du 2RHB **gomme des inégalités inhérentes au fonctionnement des anciennes ligues :**

***en PRENATIONALE 2 des équipes 1 de leur club :**

5 montées pour l'ex-D/S (4 pour avoir le même nombre d'équipes que l'ex-Lyonnais avait en HONNEUR + 1 montée par accession depuis ses départements)

1 montée par accession pour l'ex-Auvergne depuis ses départements (la catégorie HONNEUR n'existait pas en ex-Auvergne car cela aurait fait disparaître le championnat seniors masculins de certains de ses départements)

1 montée par accession pour l'ex-Lyonnais depuis ses départements



PRENATIONALE AURA Seniors masculins Equipes 1 de leur club

NATIONALE 3

Quel que soit le nombre de descentes de NATIONALE 3, il n'impacte pas la formule sportive de PRENATIONALE. Le seul effet, c'est une relégation, sur les échelons inférieurs, du même nombre d'équipes que celui des équipes qui descendent. L'idéal serait 3 relégations de NATIONALE 3 par an, pour compenser les 3 montées de PRENATIONALE 1. Ainsi les DEPARTEMENTS ne perdraient pas une seule équipe, car c'est eux, en tant que variable d'ajustement, qui fournissent sur leurs effectifs, ces 3 équipes. La solution idéale serait que la COC fédérale établisse une poule spécifique de 12 équipes AURA en NATIONALE 3. Il y en a une quinzaine. Comme cela, on serait assuré de 3 descentes chaque année. Mais il y a sans doute d'autres implications que mathématiques.

PRENATIONALE 1

<u>Phase 1</u>	36 équipes réparties en 6 poules géographiques de 6 équipes					10 journées A/R
Poule A1	Poule A2	Poule L1	Poule L2	Poule D/S1	Poule D/S2	
6 équipes	6 équipes	6 équipes	6 équipes	6 équipes	6 équipes	
Classement 1 à 6 dans chacune des poules						

Phase 2

Formule, qui peut sans doute être améliorée, permettant de classer les équipes de 1 à 36 (2 déplacements assez longs Auv/DS, mais fiabilité sportive pour les montées, les descentes et une éventuelle évolution du dispositif pour diminuer le nombre d'équipes par exemple)

6 poules de 6 équipes ayant obtenu la même place en phase 1 (premiers entre eux, seconds, etc...) 10 journées A/R

Finalités

Accessions : les 2 premiers de la poule des premiers

Descentes : les 3 derniers de la poule des 6^{ème}

PRENATIONALE 2

Fin de saison 2017/18 Pour compléter à 36, le nombre d'équipes et afin d'avoir le même nombre d'équipes en PRENATIONALE 2 issues de l'ex-Ligue du Lyonnais (qui avait davantage d'équipes en championnat HONNEUR) que l'ex-D/S, (l'ex-Auvergne n'en ayant pas), il faut faire monter 6 équipes de l'ex-D/S, 1 de l'ex-Lyonnais et 1 de l'ex-Auvergne. Ne pas oublier que chaque descente de NATIONALE 3, diminue d'une unité ces chiffres. Ex : si FONTAINE descend de NATIONALE 3, le nombre d'équipes qui montent pour l'ex-D/S passe à 5.

Phase 1 Idem PRENATIONALE 1

Phase 2 Idem PRENATIONALE 1

Finalités (différentes de celles de PRENATIONALE 1)

Accessions : 5 équipes : les 5 premiers de la poule des premiers

Descentes : 4 équipes : les 4 derniers de la poule des derniers

Accessions depuis les comités départementaux : 6 équipes

Les 4 départements de l'ex-Auvergne, les 3 de l'ex-Lyonnais et les 4 de l'ex-D/S ont 2 montées pour chaque ex-ligue, soit 6 montées au total (**barrages à prévoir**). Les départements perdent 3 équipes par an (2 montées de PRENATIONALE 1 équipes 1 de leur club + 1 de PRENATIONALE 1 des équipes réserve) moins les x descentes de Nle 3

AURA seniors masculins Equipes 1 de leur club

Projection sur la saison 2018/19, à partir des classements 2017/18, arrêtés au 29/03/18

Ex-AUVERGNE

Ex-LYONNAIS

Ex-D/S

NATIONALE 3

(3 équipes qui montent)

P* CLERMONT 1

P* St CHAMOND 1 ✓

P* ALBERTVILLE 1

PRENATIONALE 1

(36 équipes à répartir en 6 poules géographiques, en phase 1)

P* LOUDES	P* VAULX-en-VELIN 1	N* FONTAINE 1
P* CEYRAT/PERIGNAT 1	P* MEXIMIEUX	P* VOIRON 1
P* VICHY 1	P* HB LYON 1	P* BOURG les VALENCE
P* LE PUY CHADRAC	P* GRAND OUEST	P* ST MARCELLIN
P* MONTLUCON 1	P* ROANNE/RIORGES ✓	P* MEYLAN
P* CHAMALIERES	P* AMBERIEU	P* CHARMES/St GEORGES
P* AUBIERE 1	EX* LIMAS	EX* ANNONAY
P* RIOM	EX* MIONS	EX* CROLLES
P* ISSOIRE	EX* GENAY	EX* VAL de LEYSSE
P* BRIOUDE/LANGEAC 1	EX* ST GEORGES	EX* LAFILIERE
EX* YZEURE	EX* BOURG	EX* SEYSSINET
EX* GANNAT	EX* GENAS	EX* RUMILLY

PRENATIONALE 2

(36 équipes à répartir en 6 poules géographiques, en phase 1)

EX* St MAMET	EX* St LAURENT/CHAMOUSSET ✓	EX* THONON
EX* LANGOGNE	EX* DRACE	EX* TRICASTIN
EX* AMBERT	EX* MEYZIEU	EX* SALLANCHES
	EX* TASSIN	EX* RHODIA
	HH* DECINES	H* ROCHOIS
	HH* MONTLUEL	H* ARVE/GIFFRE
	HH* MARCY	H* EVIAN
	HH* St MAURICE L'EXIL	H* St GENIS/AOSTE
	HH* DOMBES	H* VIZILLE
	HB* LYON 5	H* BEAUREPAIRE
	HB* FEURS ✓	H* BOURGETAIN
	HB* ECHALAS	
	HB* GESSIEN/FERNEY	
	HB* LA RICAMARIE ✓	
	HB* VIENNE	

Pour arriver à 36 équipes, il faut compléter par 8 ou 7 équipes issues des DEPARTEMENTS : 6 de l'ex-D/S ou 5 si FONTAINE descend (pour égalité avec l'ex-Lyonnais), 1 de l'ex-Lyonnais et 1 de l'ex-Auvergne (qui n'avait pas de catégorie HONNEUR)

*Catégories des équipes en 2017/18 :

N = Nationale 3 P = PRENATIONALE EX = EXCELLENCE H = HONNEUR HH = HONNEUR poule haute
HB = HONNEUR poule basse

*en **PRENATIONALE 2 des équipes réserve**, chaque ex-ligue a droit à une montée par accession et l'ex-Auvergne en a une deuxième pour avoir le même nombre d'équipes que les deux autres.

Ainsi les dispositions des ex-ligues sont respectées et chaque ex-ligue part dans le nouveau dispositif à égalité avec les autres.

5 Pourquoi avoir employé la terminologie **PRENATIONALE 1 et PRENATIONALE 2** ?

A notre époque où l'image est essentielle, si vous dites aux gens que vous jouez en **PRENATIONALE 2**, au lieu d'**HONNEUR Régional**, ils seront persuadés que vous jouez bien plus haut car ils auront retenu que vous êtes aux portes de la **NATIONALE**. Et puis EXCELLENCE et HONNEUR, vous ne trouvez pas que cela fait ringard ?

6 Pour répondre au point 1 du cahier des charges, **donner un maximum d'atouts aux équipes montant en NATIONALE 3**, nous faisons monter les 2 premières (sur 36) des équipes 1 de leur club et la meilleure des équipes réserve (sur 12) ; l'équipe réserve d'un grand club de NATIONALE 1 devrait normalement être compétitive en NATIONALE 3, VALENCE le démontre.

Mais les relégations de NATIONALE 3, si elles sont malheureuses pour les clubs concernés, elles ont le mérite de diminuer le « pillage » des clubs des départements. Comme vous avez, dans notre Ligue AURA, trois montées de PRENATIONALE en NATIONALE 3 chaque saison (2 équipes 1 de leur club et 1 équipe réserve dans notre projet), si vous n'avez pas de relégué de NATIONALE 3, vous êtes obligés de récupérer ces 3 équipes que vous perdez, sur les effectifs des départements (c'est la seule variable d'ajustement). Par contre, si vous avez 3 descentes de NATIONALE 3, vous tenez vos 3 équipes et vous n'avez pas à les prendre dans les départements. Tout nombre de descentes supérieur à 3, permet même de « rendre » des équipes aux départements (ex : 5 descentes permettent de rendre 2 équipes aux départements). C'est pourquoi nous préconisons, pour répondre au point 4 du cahier des charges, (**sauvegarder la pratique seniors masculins dans les départements**), que la COC fédérale rassemble douze de la quinzaine d'équipes AURA, dans une **poule NATIONALE 3 spécifiquement AURA** (c'est presque le cas cette saison en poule 7, où 10 équipes sur 12 appartiennent à la Ligue AURA), pour être assurés de **3 relégations par saison qui viendraient équilibrer les 3 montées**, ce qui éviterait de ponctionner les départements. Ce serait l'idéal, mais cette approche mathématique se heurte sans doute à d'autres problématiques.

7 **La séparation des équipes 1 de leur club et des équipes réserve** correspond à plusieurs objectifs :

* séparer des populations différentes par essence, donc **difficiles à faire cohabiter au plan règlementaire**

* une équipe réserve a pour vocation d'être une variable d'ajustement de son équipe 1. Donc en fonction des besoins de celle-ci, sa composition est fluctuante et amène un facteur d'inégalité de son niveau sur les rencontres de la saison. **Séparer les équipes réserve des autres est un progrès dans l'équité sportive.**

*en PRENATIONALE, dans la poule de l'ex-D/S, il y a 6 équipes réserve sur les 12 équipes de la poule, dans la poule de l'ex-Lyonnais 5, seulement 1 dans la poule de l'ex-Auvergne. Ces équipes réserve, qui bénéficient parfois de descentes de joueurs de leur équipe 1 (quand elle n'a pas de matchs : trêve internationale par exemple) arrivent assez bien à se maintenir et « **confisquent** », **saison après saison**, autant de places que leur nombre, aux équipes 1 de leur club de la catégorie inférieure (EXCELLENCE).

* pour les grands clubs, il leur est nécessaire d'avoir une équipe réserve, jouant à un niveau proche de l'équipe 1 (deux catégories d'écart maximum). VALENCE l'a fait ! Il faut très vite que nos 5 autres clubs de NATIONALE 1 le réalisent aussi. **Une montée en NATIONALE 3 sur 12 équipes seulement devrait les aider à réaliser plus rapidement cet objectif crucial.** Et ensuite suivront nos clubs de NATIONALE 2.

* autre préoccupation qui satisfera les techniciens, **cette voie des équipes réserve devient la voie du renouvellement des élites**, puisque c'est celle des grands clubs. Tous les jeunes, à fort potentiel, en sortant de -18 CF, devraient pouvoir tout de suite intégrer une équipe réserve de NATIONALE 3, pour mieux se préparer à intégrer l'équipe 1. Ces jeunes n'ont rien à faire en PRENATIONALE. Ils y perdent leur temps !

*aider les moyens ou petits clubs, **à jouer le jeu du renouvellement des élites, ce qui doit être un devoir pour tout dirigeant de notre sport**. C'est déjà un crève-cœur, pour eux, de voir partir leurs meilleurs jeunes, quand ils ne peuvent pas leur offrir, chez eux, leur niveau de pratique. Mais s'ils retrouvent dans leur poule de PRENATIONALE ces joueurs, comme adversaires, dans une équipe réserve d'un grand club, ils n'accepteront plus très longtemps, cette double peine.

8 Les formules sportives que nous proposons dans notre projet sont, c'est certain, susceptibles d'être améliorées. Nous ne sommes pas des spécialistes de la question. L'idée majeure reste, en ce qui concerne les équipes 1 de leur club, de les classer de 1 à 36, en PRENATIONALE 1 et 2. Cette grande revue du HB régional qui aurait dû être faite en 2017/18, doit l'être en 2018/19, avec notre projet.

Cela amène davantage de fiabilité sportive concernant les montées et les descentes.

Cela permet aussi de se référer à un outil indiscutable, si l'on veut faire, ultérieurement, évoluer le dispositif vers une diminution du nombre d'équipes par exemple, puisque les décisions prises reflèteront la vérité du terrain.

Toutes les suggestions, apportant un progrès seront les bienvenues. Il suffit que les grands principes soient respectés.

Et si vous pensez que ce projet correspond mieux à vos aspirations que celui de la COC régionale, formulez rapidement un vœu, auprès de la commission Statuts et Règlementation, de la présidente Valérie CORDURI-DAVIET (y.corduri-daviet@ffhandball.net), pour qu'il soit présenté à l'A.G de la Ligue AURA le 23 Juin prochain.

Merci pour votre aide !

PRENATIONALE AURA seniors masculins Equipes réserve 2 ou 3

PRENATIONALE 1

Saison 2018/19 (obligation de reprendre toutes les équipes en raison de la rupture d'égalité)

Phase 1 13 équipes réparties en 2 poules géographiques

Ouest : 7 équipes 14 journées A/R classement 1 à 7 Est : 6 équipes 10 journées A/R classement 1 à 6

Phase 2 Poule haute : 6 équipes les 3 premiers des poules Ouest et Est 10 journées A/R classement 1 à 6

Poule basse 1 : 4 équipes les 4^{ème} et 5^{ème} des poules Ouest et Est 6 journées A/R classement 1 à 4

Poule basse 2 : 3 équipes les 2 derniers de la poule Ouest et le dernier de la poule Est 6 journées A/R class. 1 à 3

Finalités

Accessions : Poule haute : le premier monte en Nationale 3

Descentes : Poule basse 2 : les 2 derniers descendent

Saison 2019/20 et plus

Phase 1 12 équipes réparties en 2 poules géographiques

Ouest : 6 équipes Est : 6 équipes 10 journées A/R classement 1 à 6

Classement de 1 à 6 dans chacune des poules

Phase 2 Poule haute : 6 équipes, les 3 premiers des poules Ouest et Est 10 journées A/R classement 1 à 6

Poule basse : 6 équipes, les 3 derniers des poules Ouest et Est 10 journées A/R classement 1 à 6

Finalités

Accessions : Poule haute : le premier monte en Nationale 3

Descentes : Poule basse : le dernier descend

PRENATIONALE 2

Fin de saison 2017/18 Afin d'avoir le même nombre d'équipes issues des 3 ex-ligues, il faut faire monter des départements 2 équipes de l'ex-Auvergne, 1 équipe de l'ex-Lyonnais et 1 équipe de l'ex-D/S (prévoir barrages)

Saison 2018/19 et plus

Phase 1 24 équipes réparties en 4 poules géographiques (4 poules de 6) 10 journées A/R

Ouest 1 Ouest 2 Est 1 Est 2

Classement 1 à 6

Phase 2

Poule haute : regroupement Ouest (6 équipes) et regroupement Est (6 équipes) 10 journées A/R

*Regroupement Ouest les 3 premiers des poules Ouest 1 et Ouest 2

*Regroupement Est les 3 premiers des poules Est 1 et Est 2

Classement de 1 à 6 dans chacun des regroupements

Poule basse : regroupement Ouest (6 équipes) et regroupement Est (6 équipes) 10 journées A/R

*Regroupement Ouest les 3 derniers des poules Ouest 1 et Ouest 2

*Regroupement Est les 3 derniers des poules Est 1 et Est 2

Classement de 1 à 6 dans chacun des regroupements

Finalités

Accessions : 2 équipes : le premier du regroupement Ouest et le premier du regroupement Est (poule haute)

Descentes : 2 équipes : le dernier du regroupement Ouest et le dernier du regroupement Est (poule basse)

Accessions depuis les comités départementaux :

3 équipes montent : 1 issue des 4 départements de l'ex-Auvergne, 1 des 3 départements de l'ex-Lyonnais, et 1 des 4 départements de l'ex-D/S (prévoir barrages)

AURA seniors masculins Equipes réserve 2 ou 3 de leur club

Projection sur la saison 2018/19, à partir des classements 2017/18, arrêtés au 29/03/18

Ex-AUVERGNE

Ex-LYONNAIS

Ex-D/S

PRENATIONALE 1

(13 équipes réparties en 2 poules géographiques, 1 de 7 équipes et 1 de 6 équipes, en phase 1)

P* St FLOUR 2
Ex* COURNON 2

P* VILLEURBANNE 2
P* VENISSIEUX 2
P* St ETIENNE 2 ✓
P* VILLEFRANCHE 2
P* CALUIRE 2

P* CHAMBERY 2
P* GRENOBLE 2
P* AIX-en-SAVOIE 2
P* ANNECY le VIEUX 2
P* ANNECY HB 2
P* St EGREVE 2

PRENATIONALE 2

(24 équipes réparties en 4 poules géographiques, en phase 1)

Ex* CEYRAT/PERIGNAT 2
Ex* AUBIERE 2
Ex* BRIOUDE/LANGEAC 2
Ex* VICHY 2
Ex* CLERMONT 2
Ex* MONTLUCON 2

Ex* St GENIS LAVAL 2
Ex* St PRIEST 2
HH* St CHAMOND 2 ✓
HH* VILLEURBANNE 3
HB* CALUIRE 3
HB* LYON HB 2
HB* VAULX-en-VELIN 2

Ex* BOURGOIN 2
Ex FONTAINE 2
H* LORIOLE 2
H* VOIRON 2
H* AIX-en-SAVOIE 2
H* ANNECY HB 3
H* St EGREVE 3

Pour arriver à 24 équipes, il faut compléter par 4 équipes issues des départements : 2 de l'ex-Auvergne, 1 de l'ex-Lyonnais et 1 de l'ex-D/S de façon à avoir le même nombre d'équipes issues de chacune des anciennes ligues

Origine du vœu (club...)

ROANNE/RIORGES HANDBALL

Objet du vœu :

Projet sportif AURA en PRENATIONALE Masculins

Motivation du vœu :

*Projet sportif 2017/18 : annuler la formule sportive en raison de son illégalité

Faire descendre un nombre différent d'équipes dans les 3 poules constitue une rupture d'égalité qui contrevient à l'un des piliers du droit administratif (l'égalité). Le projet sportif 2017/18, bien qu'adopté par l'AG de 2017, demeure illégal et ne peut donc pas être appliqué en l'état. Dans ce cas-là, il est d'usage de garder les points positifs (montées) et d'effacer les points négatifs (descentes), sinon tout recours en justice (sportive ou civile) donne lieu à une condamnation de la structure sportive concernée, la Ligue AURA, en l'occurrence.

*Projet sportif 2018/19 : porter le nombre des équipes 1 de leur club à 36 et créer une poule spécifique pour les équipes réserve des clubs ayant leur équipe 1 en NATIONALE.

*La diminution brutale de 12 équipes de PRENATIONALE, avec les conséquences engendrées sur toutes les catégories inférieures, enfonce le HB régional, tout entier, vers le bas. C'est une atteinte grave au rayonnement local des clubs concernés (mairie, presse, population). Nous préconisons, au contraire, de passer le nombre d'équipes 1 de leur club, à 36 (contre 24 actuellement), ce qui, par effet mécanique sur les catégories inférieures tire tout le HB régional vers le haut, avec une amélioration de l'exposition locale des clubs concernés.

*La création d'une poule spécifique d'une douzaine d'équipes réserve de clubs ayant leur équipe 1 en NATIONALE, puisque l'on a enfin un nombre suffisant d'entre elles pour les rassembler. Cela permet de mettre fin au problème récurrent, auquel les anciennes ligues étaient confrontées, d'essayer de rendre possible la cohabitation de ces équipes réserve avec les autres, en mettant en place tout un arsenal de mesures, à l'efficacité relative.

Modification proposée :

Projet sportif 2017/18 : aucune descente de PRENATIONALE en EXCELLENCE.

Projet sportif 2018/19 :

*36 équipes 1 de leur club, réparties en 6 poules de 6

*création d'une poule spécifique dédiée aux équipes réserve des clubs ayant leur équipe 1 en NATIONALE.

Rédacteurs du vœu :

Sylvain PALLUET, président, et Robert VANEL, vice-président, du ROANNE/RIORGES HB

Avis commission CTSR

Avis Conseil d'administration